

28 juillet 2026

Chère/cher Actionnaire,

Mise à jour du modèle de délégation de la gestion des investissements pour les Fonds M&G (Lux) Global Funds (la « Société »)

Nous vous recommandons de lire attentivement la présente lettre.

Les termes commençant par une majuscule utilisés dans cette lettre ont la même signification que dans le Prospectus de la Société, sauf si une définition différente est donnée ci-après.

Je vous écris afin de vous informer de la mise à jour du modèle de délégation de la gestion des investissements relatif à la Société. Cette mise à jour vise à instaurer une collaboration plus flexible en matière d'investissement et de transactions entre M&G Investment Management Limited, basée à Londres (le « Gestionnaire d'investissement »), et M&G Investments (Singapore) Pte. Ltd. (le « Gestionnaire d'investissement par délégation »).

Le modèle de délégation actuellement en place permet la sous-délégation de la gestion de portefeuille d'un Fonds par le Gestionnaire d'investissement au Gestionnaire d'investissement par délégation comme suit :

- **Sous-délégation complète de la gestion de portefeuille**, où le Gestionnaire d'investissement par délégation assume l'entière responsabilité de la gestion de portefeuille pour le(s) Fonds spécifié(s) et prend les décisions d'investissement pour ce(s) Fonds au quotidien (tels qu'indiqués sur le site Internet de M&G www.mandg.com) ;
- **Une délégation partielle de la gestion de portefeuille** est confiée au Gestionnaire d'investissement par délégation, mais uniquement pour les Fonds spécifiques (tels qu'indiqués sur le site Internet de M&G www.mandg.com). Dans ce cas, le Gestionnaire d'investissement peut déléguer les responsabilités de gestion de portefeuille au Gestionnaire d'investissement par délégation uniquement dans certaines circonstances telles que décrites ci-dessous :
 - a. lorsqu'un événement significatif s'est produit et que le Gestionnaire d'investissement est dans l'impossibilité d'agir ;
 - b. un Événement significatif s'est produit et le Gestionnaire d'investissement par délégation ne parvient pas à contacter le Gestionnaire d'investissement ; ou
 - c. afin d'assurer la continuité du service, la rapidité d'exécution et lorsque cela est dans l'intérêt des actionnaires, lorsque le Gestionnaire d'investissement par délégation reçoit instruction du Gestionnaire d'investissement pour une période déterminée ou indéterminée.

suite à la page suivante

Il est désormais prévu d'améliorer le modèle de délégation actuel décrit ci-dessus en permettant au Gestionnaire d'investissement par délégation de demander au Gestionnaire d'investissement de prendre en charge la gestion du portefeuille d'un Fonds ou d'une partie de celui-ci pour une durée déterminée ou indéterminée, dans certaines circonstances, notamment, mais sans s'y limiter :

- la survenance d'un Événement significatif, une perturbation opérationnelle ou organisationnelle au niveau du Gestionnaire d'investissement par délégation, ou lorsque cela se produit en dehors des heures de travail du Gestionnaire d'investissement par délégation ; et
- afin d'assurer la continuité du service, son efficacité et lorsque cela sert au mieux les intérêts des Actionnaires.

Ces modifications entreront en vigueur le 28 juillet 2026.

Le même niveau de supervision et de responsabilité par le Gestionnaire d'investissement sera maintenu, et les Objectifs d'investissement, Politiques d'investissement et Stratégies d'investissement respectifs des Fonds resteront inchangés. Il n'y aura pas de changement au niveau de la liquidité et des profils de risque du Fonds. Les modifications n'entraîneront aucun changement pour le portefeuille du Fonds ni pour la structure des frais.

Une comparaison de la section actuelle et mise à jour du Prospectus « Gestionnaires d'investissement par délégation » est incluse à la fin de la présente lettre.

Coûts d'administration associés aux modifications

Tous les coûts d'administration associés à la mise en œuvre des modifications seront à la charge de M&G.

Modification de votre investissement

Vous avez la possibilité de vendre votre investissement ou de le convertir vers un autre compartiment de la Société, à tout moment avant ou après l'entrée en vigueur des modifications, conformément aux conditions prévues dans le Prospectus de la Société. Des frais peuvent s'appliquer si vous vendez ou transférez votre investissement, en fonction de la Catégorie d'actions que vous détenez, comme indiqué, le cas échéant, dans le(s) Supplément(s) relatif(s) au Fonds concerné du Prospectus de la Société.

Pour plus d'informations

En cas de doute quant aux mesures à prendre ou pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter votre interlocuteur habituel M&G ou, pour toute question d'ordre opérationnel, notre équipe du service client par e-mail à l'adresse csmandg@caceis.com ou par téléphone au +352 2605 9944. Nous sommes disponibles du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 18 h 00 (HNEC). Par souci de sécurité et afin d'améliorer la qualité de nos services, les appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés et surveillés.

suite à la page suivante

Veuillez noter que nous ne sommes pas en mesure de vous donner des conseils en matière d'investissement. En cas de doute concernant la portée de ces modifications, veuillez demander l'avis d'un conseiller financier.

Sincères salutations,



Forbes Fenton
Signataire autorisé, M&G Luxembourg S.A.



Matthias Dörscher
Conducting Officer, M&G Luxembourg S.A.

pour le compte et au nom du conseil d'administration de M&G (Lux) Global Funds

Ci-joint : Annexe : Comparaison de la section actuelle et mise à jour du Prospectus « Gestionnaires d'investissement par délégation »

Annexe :
Comparaison de la section actuelle et mise à jour du Prospectus « Gestionnaires d'investissement par délégation »

En vigueur jusqu'au 27 juillet 2026	En vigueur à compter du 28 juillet 2026
Avec le consentement préalable de la Société de gestion, le Gestionnaire d'investissement peut déléguer ses fonctions de gestion d'investissement à un ou plusieurs Gestionnaires d'investissement par délégation afin de fournir des services de gestion discrétionnaire en ce qui concerne un Fonds ou une partie du portefeuille d'un Fonds. Le Gestionnaire d'investissement ou le Gestionnaire d'investissement par délégation d'un Fonds peut également nommer un conseiller en investissement afin de fournir des conseils en matière d'investissement concernant un Fonds ou une partie du portefeuille d'un Fonds (voir ci-dessous). La liste des gestionnaires d'investissement par délégation et des conseillers en investissement est disponible sur le site Internet de M&G. M&G Investments (Singapore) Pte. Ltd. a été désignée et agit en tant que gestionnaire d'investissement par délégation pour les Fonds indiqués sur le site Internet susmentionné. Afin d'assurer la continuité du service, la rapidité d'exécution et lorsque cela est dans l'intérêt des Actionnaires, M&G Investments (Singapore) Pte. Ltd. peut également recevoir instruction du Gestionnaire d'investissement pour agir en qualité de gestionnaire d'investissement par délégation pour une période déterminée ou indéterminée, auquel cas M&G Investments (Singapore) Pte. Ltd. agira en cette qualité jusqu'à ce qu'il reçoive des instructions contraires du Gestionnaire d'investissement. Les Fonds concernés seront indiqués en conséquence sur le site Internet susmentionné. En outre, M&G Investments (Singapore) Pte. Ltd. peut également être désignée et agir en tant que gestionnaire d'investissement par délégation pour les Fonds indiqués sur le site Internet susmentionné lorsque : • un Événement significatif (tel que défini au paragraphe ci-dessous) s'est produit et que M&G Investments (Singapore) Pte. Ltd. a contacté le Gestionnaire d'investissement, mais	Avec le consentement préalable de la Société de gestion, le Gestionnaire d'investissement peut déléguer ses fonctions de gestion d'investissement à un ou plusieurs Gestionnaires d'investissement par délégation afin de fournir des services de gestion discrétionnaire en ce qui concerne un Fonds ou une partie du portefeuille d'un Fonds. Le Gestionnaire d'investissement ou le Gestionnaire d'investissement par délégation d'un Fonds peut également nommer un conseiller en investissement afin de fournir des conseils en matière d'investissement concernant un Fonds ou une partie du portefeuille d'un Fonds (voir ci-dessous). La liste des gestionnaires d'investissement par délégation et des conseillers en investissement est disponible sur le site Internet de M&G. M&G Investments (Singapore) Pte. Ltd. a été nommé et agit en qualité de gestionnaire d'investissement par délégation (ci-après le « Gestionnaire d'investissement par délégation ») pour les Fonds indiqués sur le site Internet susmentionné en cas de i) survenance d'un Événement significatif et/ou ii) nécessité d'assurer la continuité du service et la rapidité d'exécution. (i) Nomination en qualité de Gestionnaire d'investissement par délégation en cas d'Événement significatif : • un Événement significatif (tel que défini au paragraphe ci-dessous) s'est produit et le Gestionnaire d'investissement par délégation a contacté le Gestionnaire d'investissement, mais ce dernier est dans l'impossibilité d'agir (pour quelque raison que ce soit, telle qu'un Événement significatif survenant en dehors des heures de travail à Londres) ; ou • un Événement significatif s'est produit et le Gestionnaire d'investissement par délégation concerné ne parvient pas à contacter le Gestionnaire d'investissement.

que ce dernier est dans l'impossibilité d'agir (pour quelque raison que ce soit, telle qu'un Événement significatif survenant en dehors des heures de travail à Londres) ; ou

- un Événement significatif s'est produit et que M&G Investments (Singapore) Pte. Ltd. ne parvient pas à contacter le Gestionnaire d'investissement.

Aux fins de la délégation des fonctions de gestion d'investissement à M&G Investments (Singapore) Pte. Ltd., un événement significatif est un événement qui a un impact important, avéré ou potentiel, sur un ou plusieurs actifs du portefeuille d'un Fonds, de sorte qu'il donnerait lieu à une réévaluation de l'attractivité dudit actif (y compris, mais sans s'y limiter : (i) les événements spécifiques à l'entreprise, tels que les points de données non conformes, les bénéfices/actions de l'entreprise ou les actualités inattendues ; (ii) les chocs macroéconomiques tels qu'un événement politique ou des actualités ayant un impact sur un secteur ou une action unique ; ou (iii) les événements indésirables importants tels que les tremblements de terre/catastrophes naturelles, les opérations militaires d'envergure, les événements indésirables spécifiques à l'entreprise ou la variation du multiple de l'écart-type intrajournalier en pourcentage des actions et/ou des indices).

Avec le consentement préalable de la Société de gestion, le Gestionnaire d'investissement peut également nommer une ou plusieurs entités affiliées au Groupe M&G afin de fournir des services de négociation pour un Fonds ou une partie du portefeuille d'un Fonds.

Lorsque le Gestionnaire d'investissement conclut des transactions sur instruments dérivés de gré à gré (OTC), JPMorgan Chase Bank, N.A. fournira des services administratifs liés aux fonctions de gestion des garanties.

Un **Événement significatif** est un événement qui a un impact important, avéré ou potentiel, sur un ou plusieurs actifs du portefeuille d'un Fonds, de sorte qu'il donnerait lieu à une réévaluation de l'attractivité dudit actif (y compris, mais sans s'y limiter : (i) les événements spécifiques à l'entreprise, tels que les points de données non conformes, les bénéfices/actions de l'entreprise ou les actualités inattendues ; (ii) les chocs macroéconomiques tels qu'un événement politique ou des actualités ayant un impact sur un secteur ou une action unique ; ou (iii) les événements indésirables importants tels que les tremblements de terre/catastrophes naturelles, les opérations militaires d'envergure, les événements indésirables spécifiques à l'entreprise ou la variation du multiple de l'écart-type intrajournalier en pourcentage des actions et/ou des indices).

(ii) Nomination en tant que Gestionnaire d'investissement par délégation pour assurer la continuité du service et la rapidité d'exécution :

Afin d'assurer la continuité du service, la rapidité d'exécution et lorsque cela est dans l'intérêt des Actionnaires, le Gestionnaire d'investissement par délégation peut également recevoir instruction du Gestionnaire d'investissement pour agir en qualité de Gestionnaire d'investissement par délégation pour un Fonds spécifique ou une partie du portefeuille d'un Fonds, pour une période déterminée ou indéterminée, auquel cas le Gestionnaire d'investissement par délégation agira en cette qualité jusqu'à ce qu'il reçoive des instructions contraires du Gestionnaire d'investissement. Tous les Fonds concernés par cette disposition seront mentionnés en conséquence sur le site susmentionné.

En outre, dans certaines circonstances (telles que, sans s'y limiter, la survenance d'un Événement significatif, une perturbation opérationnelle ou organisationnelle au niveau d'un Gestionnaire d'investissement par délégation ou lorsque cela se produit en dehors des heures de travail du Gestionnaire d'investissement par délégation, et afin d'éviter tout impact négatif sur le portefeuille d'un Fonds), le Gestionnaire d'investissement par

	délégation agissant pour un Fonds mentionné sur le site Internet pourra demander au Gestionnaire d'investissement de reprendre la gestion de portefeuille d'un Fonds ou d'une partie du portefeuille d'un Fonds pour une période déterminée ou indéterminée, afin d'assurer la continuité du service, la rapidité d'exécution et lorsque cela est dans l'intérêt des Actionnaires. Avec le consentement préalable de la Société de gestion, le Gestionnaire d'investissement peut également nommer une ou plusieurs entités affiliées au Groupe M&G afin de fournir des services de négociation pour un Fonds ou une partie du portefeuille d'un Fonds. Lorsque le Gestionnaire d'investissement conclut des transactions sur instruments dérivés de gré à gré (OTC), JPMorgan Chase Bank, N.A. fournira des services administratifs liés aux fonctions de gestion des garanties.
--	--